

Instructeur de parachutiste professionnel

RS7706 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311
Formacode(s)	44587, 15420
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE · SIRET : 11006801200050

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'instructeur de parachutiste professionnel répond aux besoins des structures de parachutisme souhaitant disposer de professionnels capables de garantir la qualité de la formation, la maîtrise des risques, la conformité réglementaire et le développement de l'autonomie des pratiquants, tout en contribuant à l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

L'instructeur de parachutiste professionnel, lui-même détenteur du brevet et de la licence de parachutiste professionnel, encadre et forme des groupes de stagiaires au brevet et à la licence de parachutiste professionnel. Il intervient auprès de publics de niveaux variés, du pratiquant débutant au pratiquant confirmé, dans des structures civiles, associatives, commerciales ou institutionnelles. Il adapte ses interventions aux caractéristiques des publics, aux objectifs de formation, aux contraintes opérationnelles, aux conditions météorologiques et à l'environnement aéronautique.

Cette certification est issue de la réglementation nationale qui impose des exigences concernant le niveau de formation des instructeurs de parachutiste professionnel, et ce afin de garantir un haut niveau de sécurité des opérations aériennes. Ils sont aptes à concevoir, organiser, conduire et évaluer des actions de formation en parachutisme professionnel, à encadrer des pratiquants dans toutes les phases de l'activité et à garantir la sécurité des personnes et des opérations.

Elle contribue ainsi à la fiabilité du processus de certification des pratiquants, à l'harmonisation des pratiques pédagogiques, à la maîtrise des risques liés à l'activité et au maintien d'un niveau élevé de sécurité des vols et des opérations parachutistes.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

L'instructeur de parachutiste professionnel possède les compétences suivantes :

- Concevoir un dispositif de formation adapté aux besoins, au niveau et aux objectifs des pratiquants, en analysant les besoins, les ressources techniques et les outils d'évaluation adaptés, afin de développer les compétences techniques, sécuritaires et comportementales des pratiquants, dans le respect des exigences réglementaires, des référentiels de formation et des contraintes de l'environnement de pratique.
- Préparer les opérations de saut, en contrôlant les conditions météorologiques, les moyens techniques et l'organisation des opérations, afin de garantir le déroulement des activités dans des conditions optimales de sécurité et d'efficacité.
- Contrôler les équipements parachutistes, en appliquant les procédures de vérification, les méthodes de contrôle et les prescriptions techniques des fabricants, afin d'assurer leur conformité, leur disponibilité et leur sécurité d'utilisation.
- Encadrer des pratiquants au cours des différentes phases d'une activité parachutiste, en évaluant les risques, en adaptant les modalités d'intervention et en appliquant les procédures de sécurité, afin de garantir la sécurité des

personnes, des biens et de l'environnement.

- Former des pratiquants aux techniques du parachutisme, en adaptant les méthodes pédagogiques, les démonstrations techniques et les situations d'apprentissage aux caractéristiques du public et aux objectifs de progression, afin de développer leur autonomie, leur maîtrise technique et leur capacité à évoluer en sécurité.
- Évaluer les compétences techniques, comportementales et sécuritaires des pratiquants, en mobilisant des outils d'observation, des critères objectifs et une analyse des performances, afin de mesurer le niveau de maîtrise atteint, de valider les acquis et de définir les axes de progression.
- Mettre en œuvre les procédures d'urgence, en analysant la situation, en coordonnant les moyens d'intervention et en appliquant les protocoles adaptés, afin de protéger les personnes, de limiter les conséquences d'un événement critique et de rétablir des conditions de sécurité, dans un environnement opérationnel dégradé ou imprévu.
- Communiquer avec les différents acteurs de l'activité, en adaptant les modalités de communication, les briefings, les débriefings et les échanges aux situations rencontrées, afin d'assurer la compréhension des informations, la coordination des opérations et la qualité des relations professionnelles, dans un environnement nécessitant une communication fiable, précise et adaptée.
- Assurer le suivi administratif et réglementaire des activités, en renseignant les documents de suivi, en utilisant les outils de gestion documentaire et en appliquant les exigences réglementaires, afin de garantir la conformité des activités, leur traçabilité et le respect des obligations légales, dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement d'une structure formant au brevet de parachutiste professionnel.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Arrêté du 3 décembre 1956 relatif à la création d'un brevet et d'une licence de parachutiste professionnel et d'une qualification d'instructeur
- Arrêté du 25 avril 1962 relatif au programme et régime de l'examen pour l'obtention du brevet et de la licence de parachutiste professionnel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire du brevet et de la licence de parachutiste professionnel.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour obtenir cette qualification, le candidat remplit les conditions suivantes :

1. Totaliser 350 sauts dont au moins 300 sauts au cours desquels il a utilisé uniquement le dispositif d'ouverture commandée et comprenant un minimum de 40 chutes libres d'une durée comprise entre 30 et 60 secondes et un minimum de 10 chutes libres d'une durée supérieure à 60 secondes ;
2. Avoir suivi de manière satisfaisante et complète un enseignement homologué d'instructeur parachutiste professionnel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Instructeurs de l'organisme homologué par la DGAC (jury extérieur à l'organisme de formation)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2031
Date de dernière délivrance possible	29/06/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5586

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7706/>